

Conseil communal - Séance du 22 juin 2026

Interpellation citoyenne

À partir du 1^{er} juin 2027, le Code de la route sera remplacé par le Code de la voie publique. L'un des principaux changements sera la suppression du stationnement alterné semi-mensuel, un point sur lequel une citoyenne a souhaité interpeller le Collège.

L'Échevine de la Mobilité Axelle VALEMBOS (Les Engagés) a dressé une liste non exhaustive des rues qui seront impactées : avenue de l'Aviation, boulevard de la Résistance, rue du Vivier et une partie de la rue du Paradis. La Ville a déjà entamé certaines adaptations, comme c'est le cas pour l'avenue Reine Astrid. Les autres rues seront modifiées progressivement d'ici l'échéance du 1^{er} juin 2027. Ces différents aménagements sont actuellement étudiés dans le cadre du Plan Communal de Mobilité, en tenant compte des remarques formulées par les citoyens.

Concernant le boulevard de la Résistance, le Plan communal de mobilité a étudié différents aménagements possibles et formulé plusieurs propositions. La disponibilité d'environ 210 emplacements de stationnement devra notamment être analysée. Pour l'avenue de l'Aviation, la mise en sens unique (limité) a été évoquée. Le service Mobilité a toutefois précisé que les aménagements envisagés tiendront compte des situations existantes afin de ne pas générer de nouvelles difficultés. L'Échevine a indiqué être pleinement consciente des problèmes de vitesse constatés dans le quartier de la Maillebotte, où des mesures de sécurisation s'avèrent nécessaires.

Avant toute mise en œuvre, une information des riverains sera organisée au moyen d'un courrier toutes-boîtes, afin d'éviter les difficultés de communication rencontrées lors des modifications apportées à la rue Reine Astrid.

La citoyenne a pris acte du fait que les riverains pouvaient d'ores et déjà transmettre leurs observations à l'adresse mobilite@niveles.be.

Compte communal 2025

Les comptes font apparaître un résultat de 944.000 € à l'exercice propre, et un résultat global de 10,442 millions d'euros. Ce résultat s'explique notamment par des dépenses non engagées, notamment en matière de personnel (retard dans le plan d'embauche, absence de personnel, personnel demandant une réduction de temps de travail), de fonctionnement (dépenses d'énergie moins élevées, entre autres), de dette et de transferts. Par ailleurs, la Ville enregistre 433.000 € de recettes de plus que prévu, principalement au niveau des additionnels au Précompte immobilier et de la taxe « immondices commerces ». Dans cette situation favorable, la Ville a décidé d'alimenter ses provisions pour le CPAS (1 million d'euros), pour la Zone de Police (500.000 euros) et pour les charges énergétiques (500.000 €), ce qui porte le montant provisionné à 13.457 000 euros.

Au niveau du service extraordinaire, les principales dépenses en investissements concernent le subsidé pour la Fabrique d'église, l'immeuble pour le service Cadre de vie ou encore l'isolation de la toiture de la crèche de la Dodaine.

La répartition des provisions a été qualifiée par Germain DALNE (MR) de révélatrice de l'orientation de la majorité, faisant écho au montant attribué au CPAS. Etienne LAURENT (Les Engagés) a tenu à tempérer : le compte est l'œuvre du directeur financier de la Ville, tout débat politique s'y rapportant est donc vain. Le groupe MR a voté contre ce compte, contrairement aux autres membres du Conseil.

Sanctions administratives et médiation

En 2025, le rapport d'activités a fait état de 383 dossiers, soit un nombre stable. Cet outil, qui permet de lutter contre les incivilités sans recourir au pénal, n'est pas uniquement répressif : il contribue aussi à préserver un cadre de vie agréable pour tous. La démarche s'inscrit dans une volonté de privilégier le dialogue. Lorsqu'un problème est signalé, les agents prennent contact avec les citoyens concernés, leur adressent un rappel à l'ordre et leur accordent un délai pour se mettre en conformité. Si, lors d'un second contrôle, la situation n'a pas été régularisée, un constat est dressé.

Les incivilités les plus fréquentes concernent la propreté publique. Par ailleurs, 40 amendes ont été dressées pour consommation d'alcool. En matière de stationnement, 2.579 procès-verbaux ont été établis.

Le bilan du service de Médiation est très positif : 219 dossiers lui ont été transmis l'an dernier, avec 84% d'accords de médiation et 88% d'accords respectés.

Personnel communal

Suite à la modification du cadre du personnel, Germain DALNE (MR) a félicité le renforcement de la cellule informatique. Pour autant, il a souhaité des éclaircissements par rapport aux dizaines de personnes que la Ville projetait d'engager. La plupart en tant que statutaires, malgré l'avant projet de décret visant à mettre fin à la primauté du statut dans la fonction publique. 11 agents sont également prévus pour le service Urbanisme, malgré le moratoire immobilier. Enfin, le conseiller communal a été interpellé par la suppression de la cellule Smart City. Pierre HUART (MR) s'est quant à lui interrogé sur la valeur ajoutée de la création d'un poste de directeur général adjoint au sein de l'administration communale. De son côté, il a salué l'initiative de Braine-l'Alleud où la directrice adjointe assure la gestion à la fois de l'administration communale et du CPAS. Selon lui, cette organisation se justifie dans une logique de gouvernance renforcée entre plusieurs institutions. Divers éléments pour lesquels le groupe MR a voté contre ce cadre.

Concernant l'augmentation prévue des recrutements, le bourgmestre Bernard DE RO (Les Engagés) a précisé que des agents supplémentaires sont nécessaires pour assurer le suivi des projets immobiliers menés ces dernières années (récupération de voiries et d'espaces verts à entretenir). Il a également rappelé qu'il convient d'engager un certain pourcentage de statutaires, afin d'éviter le paiement d'une cotisation de responsabilité, tout en restant

compétitif par rapport au secteur privé. Quoi qu'il en soit, une fois la réforme finalisée, la Ville appliquera les dispositions arrêtées et bloquera les statutarisations le cas échéant. A propos du service Urbanisme, le passage de 24 à 35 postes correspond au cadre maximum possible et ne constitue pas encore le plan d'embauche. Par ailleurs, le Collège a confirmé avoir renoncé à poursuivre la dynamique Smart City, tout en précisant que le mobilier connecté sera réutilisé. Quant à une synergie avec le CPAS, les réflexions se poursuivent. Le président du CPAS Robert VERTENUEIL (PluS) a confirmé cette orientation, en évoquant une collaboration déjà effective pour le service Finances et la cellule des Marchés publics. Le CPAS a rédigé une note allant dans le sens d'un rapprochement renforcé, voire d'une fusion de certains services, notamment les Travaux et les Ressources humaines.

Au niveau de la statutarisation, Etienne LAURENT (Les Engagés) a souligné que l'avant-projet de décret du Ministre des pouvoirs locaux, récemment examiné en Comité C, va provoquer un véritable "big bang" et une transformation révolutionnaire au sein de la fonction publique locale. Face à ce changement, il a jugé opportun de solliciter l'avis du Ministre avant de poursuivre les engagements statutaires de la Ville. La Directrice générale a rappelé que les syndicats avaient validé ce cadre avant l'annonce de la réforme. Elle a d'ailleurs assuré que si le Ministre exigeait à l'avenir de ne plus nommer les agents mais de les engager sous contrat, la Ville s'y conformera. Dans ce cas, le cadre ne servirait plus que de guide facultatif pour les communes.

Diffusion du Conseil communal

Approbation des conditions et du mode de passation du marché, pour un montant de 90.750 € TVAC. Le bourgmestre Bernard DE RO a indiqué que trois sociétés, dont une basée à Nivelles, s'étaient déplacées à l'Hôtel de Ville, ce qui a permis la rédaction du cahier des charges. Le matériel sera conçu de manière évolutive, permettant ainsi de s'adapter aux lieux (lors de la rénovation de l'Hôtel de Ville par exemple), ainsi qu'au nombre de conseillers communaux.

Abri classe

La Ville étant propriétaire du bien situé à côté de la plaine de jeux au Parc de la Dodaine. Pierre HUART (MR) s'est interrogé quant au suivi du bail emphytéotique, qui arrive à terme en 2029. L'Echevin du Commerce Charles GOURDIN (Les Engagés) a apporté des clarifications : la situation avait temporairement été bloquée car la faillite était en cours. La situation évolue positivement puisque la signature d'un nouveau bail est programmée pour le 1er juillet, ce qui permettra une réouverture du site (et donc de la brasserie) dès le mois d'août.

Eau non potable

Le bourgmestre Bernard DE RO, bien conscient des difficultés rencontrées entre le 31 mai et le 3 juin, et de l'interrogation légitime de la population, a retracé l'historique de la crise. Si des améliorations sont évidemment possibles, il estime que la mise sur pied d'une commission des affaires générales, proposée par Germain DALNE, n'est pas nécessaire. Un rapport complet a été rendu par la SWDE et une réunion de débriefing est prochainement organisée avec les personnes d'expertise, intervenues lors de la gestion de crise. Ces dernières pourront y faire part de leurs enseignements, éléments très concrets pour que la Ville puisse réagir au mieux si de tels événements devaient se reproduire.

Quartier militaire

Le bourgmestre Bernard DE RO a confirmé à Pierre HUART que l'arrivée confirmée, d'ici 2035-2040, de 1.000 militaires sur le site du 5EMi, appelé anciennement « pharmacie militaire », avait bien été annoncée dans le Schéma de Développement Communal. Quant à l'accueil de ces arrivants, bien que possibles sur le domaine militaire, des constructions ne sont pas prévues à l'extérieur de celui-ci.

Manifestation anti-vax

Benoît GIROUL (MR) a interrogé le Collège communal au sujet d'une manifestation sur les effets secondaires des vaccins, autorisée le 13 avril dernier. Plusieurs citoyens présents à l'Acloot brocante du 14 juin ont rapporté des propos alarmistes et contraires au consensus scientifique, tels que : « *Si vous avez été vacciné contre le COVID-19, vous allez mourir dans les prochains mois* ». Face à ces messages anxiogènes et au profil radical du demandeur sur les réseaux sociaux, le conseiller a demandé quels critères avaient guidé cette autorisation, si des garanties avaient été exigées et quelles mesures seraient prises à l'avenir pour éviter la diffusion d'informations trompeuses sur l'espace public.

Le bourgmestre Bernard De Ro a précisé que l'autorisation avait été accordée par le Collège communal selon les critères classiques et l'avis favorable de l'Office du Tourisme et du Centre culturel. Il a rappelé que la liberté de manifester est un droit fondamental qui ne peut être restreint que pour des motifs graves de sécurité. Des conditions strictes avaient d'ailleurs été imposées : ne pas perturber la brocante et limiter leur action dans le temps. Sur le terrain, les organisateurs ont été contraints de déplacer leurs installations qui avaient été implantées au mauvais endroit. Deux signalements pour propos problématiques ont été signalés. Le bourgmestre a assuré que le Collège ferait preuve d'une vigilance accrue à l'avenir. Le conseiller a conclu en invitant les autorités à consulter le profil des demandeurs sur les réseaux sociaux, avant d'octroyer de futures autorisations.

Subsides exceptionnels aux clubs sportifs

Germain DALNE a interrogé le Collège sur son refus de subsides exceptionnels pour les clubs nivellois d'escalade et d'athlétisme, tandis qu'une demande a été acceptée pour un tournoi de tennis.

L'Echevine des Finances a répondu au conseiller que le Collège veillait au respect des articles du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et au respect des procédures. Les points importants sont l'ancrage nivellois et l'intérêt général. Pour en revenir au tournoi de tennis, celui-ci a pu bénéficier d'un subside exceptionnel de par sa mise en valeur de la ville.

Et d'ajouter qu'il ne faut pas oublier qu'à côté de ces subsides exceptionnels, il y a aussi les subsides de fonctionnement (personnel, équipement, activité annuelle comme un championnat ou un tournoi) qui passent eux en Commission des affaires générales pour vérification.

Le conseiller a par la suite proposé d'établir une grille de critères, sur base desquels le Collège pourrait décider de subsidier ou non, en toute transparence.

Rénovation du Waux-Hall

Germain DALNE a souhaité connaître les prochaines étapes du dossier. L'Echevine de la Culture Céline SCOKAERT (PluS) a évoqué la tenue en juin de 3 réunions, menées tambour battant. Elles

sont composées notamment des membres du Centre culturel, du Musée communal, de l'Académie, de la bibliothèque locale, de l'Office du Tourisme, ainsi que du Collège et la directrice générale. L'heure est à l'analyse des besoins, sur base du rapport remis par le maître d'ouvrage IGRETEC.

Fortes chaleurs

Le bourgmestre a indiqué à Gaëtan THIBAUT (MCN) qu'au vu des conditions météo, des mesures sont mises en place selon les catégories du personnel, notamment une adaptation des horaires, des pauses de midi allongées et du télétravail si possible.

Budget participatif

Gaëtan THIBAUT a souhaité savoir quels travaux de sécurisation avaient été réalisés aux abords l'école de Baulers grâce au budget participatif, et pour quel montant.

Pascal RIGOT (Ecolo), Echevin de la Participation, a énuméré divers aménagements : au niveau du passage pour piétons, du repositionnement des coussins berlinois à la rue de Dinant et du repositionnement des barrières (et la modification des couleurs). Le montant dépensé est estimé à 25.000 euros.

Les Récollets

Gaëtan THIBAUT (MCN) a souhaité revenir sur une opération de nettoyage du parking prévue par les Amis des Récollets. Reconnaisant une initiative citoyenne positive, le bourgmestre Bernard DE RO a néanmoins tenu à leur rappeler qu'il s'agissait d'une propriété privée : une intrusion au-delà des barrières est donc punissable. Il a également signifié que, dans le cadre des contacts en cours entre le cabinet de la ministre du Patrimoine, les Amis des récollets, la commune et le promoteur Lixon, ce type d'action n'était peut-être pas la meilleure manière de procéder dans la perspective d'une solution concertée avec tous les acteurs. Il a ensuite ajouté que la dernière réunion entre le cabinet de la ministre, les Amis des Récollets et des le membres du Collège avait été constructive. Gaëtan THIBAUT s'est montré dubitatif quant au classement, compte tenu des accords politiques actuels. D'ajouter qu'il faudrait demander à Lixon de sécuriser l'ensemble de l'espace, sans oublier le petit muret, (sur lequel des enfants jouent et qui mène au parking) qui se dégrade au fil du temps.

Prochain Conseil communal le lundi 24 août à 20h.

Compte-rendu détaillé et non exhaustif des points abordés en séance publique.

L'ensemble des documents relatifs au Conseil communal est désormais disponible sur la plateforme deliberations.be. Cette dernière a été conçue par iMio à la demande des Pouvoirs locaux afin de publier en toute transparence les décisions de leurs Conseils communaux.